N°2015-CA-54

- Membres théoriques :
- Membres en exercice

17 - Membres présents : 12

> - Pouvoirs : 5

- Votants :

17

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DE LA SEINE-MARITIME

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

ACTUALISATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT

Le 17 décembre 2015, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 25 novembre 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 12 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents: Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Florence DURANDE, Agnès FIRMIN LE BODO, Blandine LEFEBVRE,

MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE, Jean-Pierre THEVENOT.

II. Membres avec voix consultative:

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Luc TACONNET, le Caporal Mathieu GIBASSIER, Dominique PROUST, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoirs:

Mme Florence THIBAUDEAU RAINOT à M. Sébastien TASSERIE,

M. Philippe LEROY à M. André GAUTIER,

M. Luc LEMONNIER à Mme Agnès FIRMIN LE BODO,

M. Michel LEJEUNE à Mme Sophie ALLAIS,

Mme Chantal COTTEREAU à M. Gérard JOUAN.

Étaient absents excusés :

Mme Chantal COTTEREAU, Florence THIBAUDEAU-RAINOT,

MM. Michel LEJEUNE, Luc LEMONNIER, Philippe LEROY, le Capitaine Samuel PERDRIX – représenté, le Capitaine André HENRY, l'Adjudant-chef Hervé PASQUIER, le Caporal Thomas BRU – représenté.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Les Services départementaux d'incendie et de secours sont soumis à l'obligation d'amortir les biens immobilisés acquis depuis le 1^{er} janvier 2004, qu'ils soient corporels ou incorporels. L'objectif poursuivi est d'améliorer la sincérité des comptes par la constatation comptable de l'amoindrissement de la valeur de chacun des éléments intégrés à l'actif de l'Etablissement ; amoindrissement résultant notamment de l'usage, du temps ou encore d'un changement d'ordre technique.

La durée de vie probable du bien considéré permet de cerner au mieux cette notion de dépréciation et va donc servir d'assise dans le temps, au mécanisme d'amortissement qui sera initié à partir de l'exercice suivant la mise en service dudit bien.

Des évolutions d'ordre technique, tant dans l'utilisation de certains matériels qu'en termes d'acquisition, rendent nécessaires l'actualisation de certaines durées d'amortissement, lesquelles doivent être fixées par le Conseil d'administration.

Le tableau constitutif de l'annexe 1 présente les différentes durées d'amortissement proposées pour l'ensemble des catégories représentatives de biens susceptibles d'être acquis par le Service.

Ces durées d'amortissement si elles étaient adoptées, s'appliqueront aux acquisitions effectuées à compter du 1^{er} janvier 2016¹, se substituant donc aux dispositions prises en la matière par les délibérations antérieures des 11 février 2004 et 15 décembre 2011. Il en va de même de l'application des principes suivants, offerte par l'instruction M 61, à savoir :

- l'application du mode d'amortissement linéaire (répartition égale de la dépréciation sur la durée de vie du bien),
- la fixation à 500€ TTC, du seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations s'amortissent en 1 an,
- la sortie de l'actif, des biens de faible valeur amortis sur 1 an, au 31 décembre de l'année suivant leur acquisition,
- la sortie de l'actif des biens acquis par lot, dont la valeur unitaire est différente, selon la méthode dite du coût moyen pondéré.

**

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier.

Le président du conseil l'administration,

BUREAU DU COURRIER

1 7 DEC. 2015 André GAUTIER

PRÉFECTURE

Et donc un impact sur le montant de la dotation aux amortissements 2017.

Page n°2

A SEINE-MARITIME

Immobilisations incorporelles - Famille de biens	Type de biens	Durée d'amortissement	
		actuelle	proposée
Frais d'études (non suivies de réalisation)		5 ans	5 ans
Frais de recherche et de développement (en cas de réussite du projet)		5 ans	5 ans
Frais d'insertion (en cas d'échec du projet)		5 ans	5 ans
	Logiciels bureautiques	3 ans	3 ans
Logiciels	Prologiciels métiers	3 ans	6 ans
Immobilisations corporelles : Famille		Durée d'amortissement	
de biens		actuelle	proposée
Matériel de transmission et de téléphonie		8 ans	8 ans
	PC fixes	5 ans	3 ans
	PC portables	5 ans	4 ans
	Tablettes	5 ans	3 ans
Matériel bureautique	Ecrans	5 ans	5 ans
	Fax	5 ans	3 ans
	Imprimantes	5 ans	1 an
	Serveurs	3 ans	4 ans
Matériel informatique	Matériel réseau	3 ans	4 ans
•	Copieurs	3 ans	5 ans
	Bras Elévateurs Aériens (BEA)	15 ans	20 ans
Moyens élévateurs automobiles	Echelles Pivotantes Séquentielles (EPS)	15 ans	20 ans
	Véhicules de Secours Aux Victimes (VSAV)	10 ans	10 ans
Véhicules sanitaires	Véhicules de Soutien Sanitaire (VSS) / SSO	15 ans	20 ans
	Camions Citernes Forestiers Moyens (CCFM)/	15 ans	25 ans
	Camions Citernes Industriels (CCI)	15 ans	20 ans
	Camions Citernes Ruraux (CCR) Fourgons Pompe Tonne Légers (FPTL) /	15 ans	ZU ans
	Véhicules Première Intervention (VPI)	15 ans	20 ans
	Fourgons Pompe Tonne (FPT)	15 ans	20 ans
Engins pompes et de secours routiers	Fourgons Pompe Tonne Grande Puissance (FPTGP)	17 ans	20 ans
	Fourgons Pompe Tonne Secours Routiers (FPTSR)	15 ans	20 ans
	Fourgons Mousse Grande Puissance (FMOGP)	20 ans	20 ans
	Véhicules de Secours Routier Moyen (VSRM)	15 ans	20 ans
	Dévidoirs Automobiles (DA)	15 ans	25 ans
	Véhicules de Balisage et Signalisation (VBS)	5 ans	20 ans
Engins de balisage et opérations diverses	Véhicules Tous Usages (VTU) / Véhicules Tous		
	Usages option Balisage et Signalisation (VTU-BS) / Véhicules LOGistiques (VLOG)	5 ans	20 ans
	Véhicules de Maintenance (VMA)	5 ans	10 ans
	Véhicules Légers (VL)	5 ans	10 ans
	Véhicules légers (VL) électriques	5 ans	10 ans
	Véhicules Légers de Reconnaissance (VLR)	5 ans	12 ans
Véhicules de liaison, de reconnaissance et de transport	Véhicules Légers de Reconnaissance Chefs de Groupe (VLRCG) / Véhicules Légers de Reconnaissance Chefs de Colonne (VLHRCC)	10 ans	12 ans
	Véhicules Légers de Reconnaissance Tout Chemin (VLRTC)	10 ans	12 ans
	Véhicules légers Hors Route (VLHR)	10 ans	25 ans
	Véhicule de tranport de personnes (VTP)	10 ans	15 ans

Immobilisations corporelles : Famille de biens	Type de biens	Durée d'amortissement	
		actuelle	proposée
Engins spécialisés	Véhicule Groupe de Reconnaissance et Intervention en Milieu Périlleux (VGRIMP)	15 ans	20 ans
	Fourgon Risques Technologiques (FRT)	15 ans	20 ans
	Véhicule de Secours AQuatique (VSAQ)	15 ans	10 ans
		***************************************	************************************
	Véhicule poste de commandement (VPC) site	15 ans	20 ans
	Véhicule poste de commandement (VPC) colonne	15 ans	12 ans
Porte-cellules	Véhicule Porte-CEllules Moyen (VPCEM)	15 ans	25 ans
Cellules spécialisées	Toutes cellules	15 ans	25 ans
Remorques	Moto-Pompes Remorquables (MPR) / Remorques Epuisement (REP)	15 ans	20 ans
Matériels nautiques	Bateaux de Sauvetage Léger (BSL)	10 ans	10 ans
	Incendie	10 ans	10 ans
	Sanyetage	10 ans	10 ans
it matériel de sauvetage et de lutte contre les	dont cordes et harnais	10 ans	7 ans
incendies et les risques courants	Désincarcération	10 ans	7 ans 15 ans
	Epuisement (dont matériels d'obturation)	10 ans	15 ans
	Matériel biomédical	10 ans	8 ans
	Matériel d'immobilisation	10 ans	4 ans
Petit matériel de secours à personne	Bagagerie	10 ans	4 ans
	Dispositif de transport	10 ans	8 ans
		7 ans	10 ans
	Tenue de protection textile Tenue F1/ Polos / Gants	7 ans	***********
uipement de protection des personnels (hors	Bottes d'intervention et chaussures de sécurité	7 ans	2 ans 5 ans
équipes spécialisées)	Casques	10 ans	15 ans
	ARI	10 ans	10 ans
	Bouteilles sous pression	10 ans	15 ans
	Spécialité risques technologiques :	TV dild	13 4118
	Tenues à usage limité	7 ans	5 ans
	Tenues lourdes	7 ans	************************
	Appareils de détection	10 ans	10 ans 10 ans
	Sondes	10 ans	5 ans
	Aspirateur de récupération des effluents et poussières	10 ans	15 ans
	ADDRESS OF THE PROPERTY OF THE	10 ans	***************************************
	Barrages flottants	10 ans	10 ans
	Ecran de protection des rayonnements	********************	15 ans
Matériels et équipement dédiés aux équipes	Citernes souples	10 ans	10 ans
spécialisées	Détecteurs gazeux	10 ans	5 ans
-	Douche de décontamination SAS	10 ans	10 ans
	Pinces à distance	10 ans	10 ans
	Spécialité sauvetage déblaiement :	7	_
	Combinaisons	7 ans	3 ans
	Vibraphones et vibrascopes	10 ans	10 ans
	Elingues textiles	3+P3535533134444444000000000000000000000000	7 ans
	Elingues et câbles acier		10 ans
	Spécialité intervention à bord des navires :	_	
	Tenues Feux de navire et sous-combinaisons	7 ans	10 ans
	Tenues de survie en mer	7 ans	7 ans
	Bottes Feux de navire	7 ans	7 ans

Immobilisations corporelles : Famille de biens	Type de biens	Durée d'amortissement	
		actuelle	proposée
	Spécialité aquatique : Combinaisons humides et semi-sèches	7 ans	5 ans
	Combinaisons étanches Instruments d'éclairage (lampes)	7 ans 10 ans	7 ans 5 ans
	Gilets de sauvetage ou de stabilisation	7 ans	7 ans
	Instruments de mesure (montres, profondimètres)	10 ans	10 ans
Matériels et équipement dédiés aux équipes	Matériel de relevage (bouée de palier, parachutes.	10 ans	10 ans
spécialisées (suite)	Ceintures de lestage et plomb	1 an	10 ans
	Détendeurs		10 ans
	Paddle board	1 an	15 ans
	Spécialité Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux:		
	Combinaisons	7 ans	3 ans
	Treuils	10 ans	15 ans
	Barquettes	10 ans	20 ans
	Civières	10 ans	10 ans
Mobilier, matériel et outillage techniques	Siège	5 ans	5 ans
	Autres	10 ans	10 ans
	Construction bâtiment	40 ans	40 ans
Immobilier	Réhabilitation bâtiment	40 ans	20 ans
	Pylônes	15 ans	15 ans
	Installations, matériels et outillage technique attachés aux bâtiments	10 ans	10 ans

1 7 DEC. 2015

PRÉFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME